

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 Février 2026, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaient présents : Mesdames Annie BOIX, Monique BONNAFOUX, Sylvie DORLEANS, Isabelle FAGARD, Déborah LEGER, Guenaëlle RISAL NEPOST. Messieurs Jean-Christophe BONNAFOUX, Christophe DELACROIX, Serge FIRINGA, Jean-Pierre MANDRAY, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD.

Absents excusés : Mme Caroline AUBERT (procuration Mme BONNAFOUX Monique)

Absent : Mr Youssef ISAOUTAN (raisons professionnelles)

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

Points d'actualité depuis le dernier conseil municipal présentés par Mme le Maire

Mme le Maire ouvre le dernier conseil de la mandature en remerciant les agents de la commune et tout particulièrement Véronique Gars, secrétaire générale de mairie.

Elle rappelle les 34 conseils municipaux et les 400 délibérations prises à 99% à l'unanimité.

Mme le Maire tient à féliciter les élus de la majorité, citant chacun pour son engagement dans sa responsabilité respective ainsi que les deux élues de la minorité qui ont fait passer l'intérêt de la collectivité avant une quelconque appartenance à la liste alternative. Elle rappelle que dans de nombreuses communes les majorités se sont dissoutes ou l'absentéisme a engendré le manque de quorum pour valablement délibérer.

Puis un rappel est fait sur les derniers événements depuis le dernier conseil :

Noël des Ecoles, cérémonie des vœux à la population, distribution du cadeau de bonne année aux aînés... et dernièrement la visite du président du département, Kléber Mesquida accompagné de Nicole Morère et de Jean-François Soto nos deux conseillers départementaux, venus à la rencontre des élus, ils ont pu apprécier combien les financements du conseil départemental ont été bien utilisés sur des équipements de qualité et structurants. Visite de la Maison Communale de Santé, des Ateliers municipaux, de la Cantine et de la Ludothèque ainsi que des aménagements routiers.

Le président a renouvelé ses paroles de soutien à la politique ambitieuse de la commune et a été étonné devant les chiffres de la démographie plaissanaise.

Après avoir rappelé aux membres du conseil que l'intérêt général est toujours le moteur de chaque action ou décision. Madame le Maire aborde les rapports à l'ordre du jour.

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme BOIX Annie

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°1 : Aménagement de la Forêt communale de Plaissan.

Présentation de Jean-Christophe BONNAFOUX et Frédéric NEGROU

Il s'agit de renouveler la convention pour les trente prochaines années.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

- Perpétuer le rôle d'accueil de la forêt,
- Favoriser la biodiversité (en favorisant systématiquement les essences secondaires bienvenantes, ainsi que les espèces animales présentes ou susceptibles de l'être),
- Assurer le renouvellement du peuplement,
- Maintenir les efforts pour lutter contre les incendies,
- Garantir l'intégralité du patrimoine forestier de la commune.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°2 : Demande subvention ETAT : DETR -DSIL Aménagement accessibilité école et garderie.

Après un rappel de tous les travaux effectués à l'école et de la volonté affichée dès 2014 de la maintenir en cœur de village, Mme le Maire expose les nécessités d'aménager les bâtiments pour les rendre plus accessibles aux PMR.

La demande est effectuée pour l'accessibilité des locaux scolaires et périscolaires.

Les travaux comprennent la maçonnerie, la menuiserie, un ascenseur, un monte-charge pour un montant estimé à 133 774.32 € HT.

Afin de diminuer le coût une demande peut être déposée auprès de l'état à hauteur de 50 %.

Vote : A l'unanimité.

DELIBERATION N°3 : Demande subvention DEPARTEMENT Aménagement accessibilité école et garderie.

Exposé de Mme le Maire

Une demande de cofinancement de l'opération peut être déposée auprès des services du département pour une prise en charge à hauteur de 30 % des dépenses estimées à 133 774.32 HT.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°4 : Demande fonds de concours CCVH Aménagement accessibilité école et garderie.

Mme le Maire propose de déposer auprès de la CCVH pour les travaux d'accessibilités prévus à l'école et la garderie.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°5 : Demande de subvention ETAT programme vidéo protection carrefour route de clermont.

Présentation de Frédéric NEGROU

Afin de compléter les équipements de vidéoprotection déjà opérationnels à l'école, au parc, aux ateliers techniques, à la mairie et au parking de l'Ucovia, il est jugé par la gendarmerie et par nous-même, utile d'équiper le carrefour principal de Plaisan. (RD2/ Route de Bélarga). Une enveloppe dédiée à la préfecture permet aux communes d'obtenir une participation financière.

Le montant de l'équipement s'élève à 7463.00 euros HT.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°6 : Délibération vote enveloppe CIA 2026.

Présentation de Mme le Maire

Complément du régime indemnitaire des agents, récompensant la manière de servir des agents.

La commune souhaite fidéliser ses agents et valoriser leur engagement auprès du public.

L'enveloppe 2025 était de 12 000 euros à répartir à l'ensemble des agents titulaires.

Chaque année, il convient de délibérer sur le montant global du CIA. Il est proposé de reconduire le même montant pour 2026.

Vote : A l'unanimité.

DELIBERATION N°7 : Délibération actualisation linéaire voirie.

Présentation de Madame le Maire

Actuellement la longueur de la voirie communale est de 9084 mètres.

Chaque année la commune doit communiquer la longueur de la voirie communale à la préfecture pour le calcul de la DGF.

La dernière délibération date du 15/06/2022. La commune a repris des voiries dans le domaine communal en 2025. Il convient donc d'actualiser le tableau des voiries et la longueur à ajouter.

Les voiries reprises dans le domaine communal :

Impasse Boris VIAN : 2 mètres. Place Bobby Lapointe : 80 mètres. Rue d'Aragon : 65 mètres, Rue de Castille : 140 mètres.

Rue Georges BRASSENS : 80 mètres. Rue des passantes : 80 mètres.

Total du linéaire à rajouter : 447 mètres.

La longueur de la voirie communale est donc de 9 531 mètres.

L'intégration des nouveaux quartiers doit continuer. D'autres rendez-vous chez les notaires sont programmés.

Vote : A l'unanimité.

DELIBERATION N°8 : Délibération cession matériel épicerie

Présentation de Mme le Maire

La situation de l'épicerie est la suivante : Redressement judiciaire. Le locataire ne souhaite pas garder le local de Plaisan. Afin de pouvoir récupérer le local, la commune en accord avec le liquidateur à acheter le matériel en place dans le local en l'état pour un montant de 6000 euros TTC.

Suite au débat entre les membres du conseil municipal, il est décidé de proposer à la personne qui va reprendre le commerce un bail commercial « meublé et équipé » comprenant une clause stipulant que les éventuelles réparations ainsi que l'entretien resteront à sa charge. Le loyer passera de **742.02** € HT par mois à **842.02** € HT par mois.

Vote : A l'unanimité

Questions diverses :

Pas de questions diverses.

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 19 h 30.